



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ESPACE PUBLIC**Taxe sur la publicité extérieure - Mise à jour des tarifs au 1er janvier 2027**

Par l'arrêté du 9 mars 2026, la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et le ministre de l'action et des comptes publics, pris en application des articles L. 132-1, L. 132-2 et L. 454-58 du Code d'Imposition sur les Biens et Services (CIBS), indexent les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure sur l'inflation, soit 0.9% pour 2025 (source INSEE). Les tarifs, qui prendront effet au 1er janvier 2027 sur le territoire de la ville de Dijon, s'actualisent comme suit :

	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
FACE DES DISPOSITIFS ET DES PREEN-SEIGNES NON NUMERIQUES (€/m ²)	25	50,1
FACE DES DISPOSITIFS ET DES PREEN-SEIGNES NUMERIQUES (€/m ²)	75,4	148,80

	Superficie inférieure ou égale à 12m ²	Superficie comprise entre 12m ² et 50m ² inclus	Superficie supérieure à 50m ²
ENSEMBLES DE FACES D'ENSEIGNES (€/m ²)	25	50,10	100,40

Pour rappel, les dispositions fiscales en matière de taxe sur la publicité extérieure (TPE) sont depuis le 1er janvier 2024 intégrées aux articles L.454-39 et suivants du CIBS.

Les dispositions non fiscales de la TPE demeurent aux articles L.2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour mémoire, en application de la délibération du 17 mai 2010, les ensembles d'enseignes de moins de 12m², autres que celles scellées au sol, sont exonérées de la TLPE.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'indexation de la TPE pour l'année 2027,
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	